

Prison et changement. Une étude qualitative sur la récidive après une première peine privative de la liberté (Résumé)

Claudio Besozzi, sur mandat de l'Office fédéral de la Justice

Juillet 1999

Introduction

Ce document présente, en forme résumée¹, les principaux résultats du projet de recherche “Récidive après l’exécution d’une peine”, réalisé conjointement par l’Office fédéral de la justice et par l’Office fédéral de la statistique. Il traite plus particulièrement des résultats de l’analyse qualitative d’entretiens non standardisés effectués avec des détenus avant leur libération d’une première peine privative de liberté et après leur retour en prison.

Dans le premier chapitre il est question de l’approche suivie ainsi que des méthodes utilisées pour la cueillette des données et leur analyse. Le deuxième chapitre touche à différents aspects de la vie des détenus interviewés avant leur entrée en prison. Il est notamment question de la situation familiale, de l’intégration sociale, de la réaction aux infractions commises, de l’attitude face à la peine prononcée par le tribunal. Le troisième chapitre traite de la façon de laquelle les personnes interrogées ont vécu leur séjour en pénitencier. Dans le quatrième chapitre est esquissée une typologie des carrières parcourues par les détenus, soit vers la récidive, soit vers la réinsertion sociale. Le cinquième chapitre présente une comparaison entre le mode de vie des récidivistes avant et après l’exécution de la peine. Dans le sixième chapitre sont développées des hypothèses sur le rôle joué par la société, l’exécution des peines, l’individu dans les processus amenant à la récidive ou à la réinsertion sociale. Le septième chapitre explore les perspectives d’action ouvertes par les résultats de cette recherche.

Chap. 1 Approche et méthode

Si l’on veut comprendre les processus qui conduisent à la récidive² ou à la resocialisation (dans le sens de: Legalbewährung), il faut quitter les sentiers battus, à savoir des procédés d’analyse qui considèrent les opinions des principaux intéressés - les détenus - comme une quantité négligeable. L’étude, dont les résultats sont résumés ci-après, place au centre du débat l’interaction entre des sujets agissants et leur environnement social: avant, pendant et après l’exécution de la peine. Ceci revient à dire que l’objet de la recherche n’est pas l’effet unilatéral de l’emprisonnement et de données sociales objectives, mais les significations subjectives qui caractérisent les réactions des détenus à la privation de la liberté. Seul le recours à des méthodes qualitatives permet d’accéder à de telles significations.

Dans le cadre d’entretiens non standardisés, effectuées peu avant leur libération d’une première peine privative de liberté, 100 détenus ont eu l’occasion de raconter leur

¹ Je renvoie le lecteur intéressé à une présentation plus détaillée des résultats de cette enquête aux documents suivants: Claudio Besozzi, Drinnen und draussen. Gespräche über die Freiheit in Unfreiheit, 1994; Claudio Besozzi, Die (Un)fähigkeit zur Veränderung. Rückfall und Bewährung aus der Sicht von Straftentlassenen, 1996; Claudio Besozzi, Vorher und Nachher. Ansichten zur Logik des Rückfalls, 1996; Claudio Besozzi, Die (Un)fähigkeit zur Veränderung. Eine qualitative Untersuchung über Rückfall und Bewährung von erstmals aus dem Strafvollzug Entlassenen, 1998.

² Dans ce texte le terme “récidive” se réfère au retour dans un établissement pénitentiaire, et plus précisément à une nouvelle condamnation à une peine privative de la liberté.

“histoire” et de s’exprimer à propos de leur jeunesse (Erziehungssituation), de leurs relations sociales, des délits qu’ils ont commis, des sanctions pénales infligées, de leur vécu pendant l’incarcération, de leurs perspectives d’avenir. Un deuxième entretien eut lieu avec 20 détenus retournés en prison à la suite de nouvelles infractions à la loi pénale. Au cours de ce deuxième entretien ont été abordées des questions relatives à la situation après la libération, aux problèmes qu’ils ont rencontrés ainsi qu’à la signification de la récidive.

Les résultats présentés dans ce document se basent sur l’analyse de 47 entretiens (enregistrés et retranscrits) effectués avant la libération et des 20 entretiens ayant eu lieu après le retour en prison. La réduction de l’information et, parallèlement à cela, l’interprétation du matériel recueilli, s’est faite en plusieurs étapes. L’analyse séquentielle des propos tenus par les personnes interrogées a permis, dans un premier temps, d’identifier les thèmes, les concepts, les données biographiques et les dimensions qui structurent le discours des détenus. Nous avons ensuite construit des études de cas qui résument les propos des personnes interrogées sur l’ensemble des thèmes abordés par la recherche. C’est à partir des études de cas que nous avons pu effectuer une double comparaison: entre récidivistes et non récidivistes d’une part (analyse transversale), entre propos tenus avant la libération et propos tenus après le retour en prison d’autre part (analyse longitudinale). Ceci nous a amenés à la construction d’une typologie des détenus et à développer des hypothèses sur les processus de la récidive et de la réinsertion sociale. N’ont été retenues que les hypothèses trouvant confirmation dans du matériel de recherche externe, et notamment dans des documents biographiques émanant d’autres pays et d’autres époques.

Chap. 2 La vie avant l’exécution de la peine

Y a-t-il des éléments de la vie avant l’incarcération qui influencent la réaction des détenus à l’environnement carcéral et, par conséquent, leur comportement après la libération? C’est à cette question qu’essaye de répondre ce chapitre, en tenant compte plus particulièrement de la situation familiale pendant l’enfance et l’adolescence, du degré d’intégration sociale, de la réaction aux délits commis, du sentiment de culpabilité et de la réaction à la peine prononcée.

La situation familiale

Les détenus que nous avons interviewé (récidivistes ou non) ont vécu des situations familiales extrêmement différentes. Certains d’entre eux ont eu la chance de passer l’enfance et l’adolescence dans une famille intacte, d’autres ont dû composer avec des situations familiales difficiles. Des différences marquées ressortent également d’une analyse des réactions individuelles à ces différents contextes éducatifs: celles-ci varient de la fuite à l’adaptation, de la révolte à la soumission, de la prise de distance à une identification symbiotique. Autant dire que la situation familiale ne peut pas être considérée comme un facteur discriminant les récidivistes des non-récidivistes.

Ceci ne signifie pas pour autant que la famille reste sans influence sur la carrière de vie. En poussant plus loin l'analyse des propos tenus par les détenus à ce sujet, il est possible d'entrevoir une articulation importante entre la situation familiale, telle qu'elle a été vécue, et le mode de vie une fois quittée la maison. Nous avons pu ainsi identifier cinq types d'articulation, qui se retrouvent tout aussi bien chez des détenus issus d'un milieu familial harmonieux que chez ceux ayant fait l'expérience de conflits familiaux plus ou moins graves.

Pour certains détenus, la situation familiale ouvre la voie à leur propre autonomie, que ce soit au niveau des objectifs poursuivis ou au niveau des ressources nécessaires pour les atteindre. D'autres ne réussissent pas à rompre la dépendance qui les lie au milieu familial, soit à cause d'évènements traumatisants, soit par un manque de responsabilisation. Dans certains cas le départ de chez soi prend la forme d'un échange de dépendances: la personne concernée tombant d'une forme de dépendance (vis-à-vis des parents) à une autre (vis-à-vis d'un partenaire ou d'une substance). Chez certains détenus, la rupture avec les parents représente la fuite d'un contrôle considéré comme excessif. Si une telle attitude peut aboutir dans certains cas à une situation autonome, elle se transforme la plupart du temps en une fuite face aux contraintes que comporte une vie d'adulte responsable. Enfin, un manque de contrôle de la part des parents génère soit une responsabilisation, et donc de l'autonomie, soit une dépendance, dans la mesure où la liberté (Narrenfreiheit) vécue au sein de la famille devient un objectif de vie.

Il résulte de notre analyse que l'influence de la situation familiale sur le comportement ultérieur des personnes interrogées n'est pas aussi grande qu'on pourrait le penser. En effet, ni les différences dans la situation familiale, ni celles dans l'éducation reçue permettent de distinguer les récidivistes des non récidivistes. Certes, l'interaction entre l'individu et son milieu familial, et notamment les rapports d'autonomie ou de dépendance qui s'instaurent, constituent la source à la fois des objectifs existentiels poursuivis et des ressources dont l'individu dispose pour les atteindre: des facteurs qui sont étroitement liés aux processus de récidive ou de resocialisation. Mais de telles influences semblent s'estomper, totalement ou partiellement sous l'influence d'évènements et/ou de situations intervenant après cette phase de vie.

Marginalité et intégration

Une fois quitté le milieu familial, la vie des détenus interrogés se développe en suivant différentes carrières. Certains n'éprouvent aucune difficulté à assumer leur rôle d'adultes et à trouver leur place dans la société: ils travaillent, fondent une famille, font face à leurs responsabilités. Ils sont socialement intégrés et maintiennent cette position. D'autres glissent plus ou moins rapidement vers un mode de vie marginal, leur permettant à la fois de satisfaire des besoins à court terme et d'éviter les contraintes d'une vie socialement intégrée. La carrière de vie d'autres détenus présente une structure plus complexe, faite de passages plus ou moins nombreux entre marginalité et intégration. Parfois la phase d'intégration sociale est précédée par une période de

marginalité, pouvant durer quelques mois ou plusieurs années. Il s'agit en quelque sorte d'une prolongation de l'adolescence, voir d'une tentative de profiter le plus longtemps possible des espaces de liberté propres à la jeunesse. Chez d'autres détenus par contre nous observons tout d'abord une phase d'intégration sociale suivie par un passage à la marginalité. Cette structure est générée la plupart du temps par un décalage entre objectifs poursuivis (l'intégration) et les ressources disponibles, ou alors par une déception des attentes. Certains détenus enfin structurent leur vie comme une alternance entre marginalité et intégration, voir comme une vie qui comporte à la fois des aspects marginaux et des aspects socialement conformes, l'un étant en quelque sorte le soutien ou le complément de l'autre.

S'il est indéniable qu'un mode de vie se situant à l'intérieur des conventions sociales crée un rapport de continuité favorisant la réinsertion dans la société, cette relation n'est ni nécessaire ni suffisante pour expliquer la réussite ou l'échec de la sanction pénale. Les informations recueillies dans le cadre de notre recherche montre de façon univoque que l'intégration sociale ne protège pas de la récidive (ni de la criminalité) et que une vie en marge de la société n'y conduit pas nécessairement. Ceci s'explique par le fait que les deux contextes de vie peuvent présenter un décalage plus ou moins important entre les objectifs poursuivis par l'individu et les ressources dont il dispose (ou il croit disposer). Or, c'est précisément la présence ou l'absence de ce décalage qui, parallèlement à d'autres processus, rend compte de la persistance ou de la rémission de comportements délictueux après l'exécution d'une peine privative de liberté. Le problème consiste donc à repérer les facteurs étant à même de modifier favorablement le rapport, propre à chaque individu, entre objectifs et ressources.

Délit, culpabilité (Schuld), peine.

Un élément essentiel de cette équation est constitué par la réaction des détenus aux infractions commises et par la signification qui leur est attribuée.

Certains détenus considèrent leur délinquance comme le résultat de circonstances qui échappent à leur contrôle et dont ils sont victime. Le recours à des moyens illégaux (non adéquats) devient à leurs yeux la seule issue possible pour résoudre des problèmes (matériels ou existentiels). Certains, convaincus de leur bonne foi, vont jusqu'à nier le fait même d'avoir enfreint la loi pénale, soit en déformant le sens de cette dernière, soit en manipulant le contexte de leur comportement, soit en bagatellisant les conséquences de leur comportement. Pour d'autres le recours à des moyens illégaux est perçu soit comme une stratégie adéquate pour atteindre des buts plus vite et avec moins d'effort, soit pour résoudre des problèmes ponctuels, généralement de nature financière. D'autres encore voient les délits commis comme partie intégrante d'une vie en marge de la société, soit parce qu'ils constituent une valeur en soi (ils procurent du plaisir), soit parce ils permettent de satisfaire des besoins à courte échéance, en dehors de toute contrainte (travail, épargne, etc.). Il y a enfin des détenus (il s'agit essentiellement de toxicomanes profonds) qui considèrent la délinquance comme une conséquence nécessaire d'un état de dépendance.

L'élément central qui différencie ces réactions est constitué par l'absence ou la présence d'une prise de responsabilité, en d'autres mots par la relation que le détenu établit entre lui-même et son comportement. Si le détenu neutralise, par diverses stratégies, sa responsabilité, s'il tire un bilan positif des infractions commises, s'il considère sa délinquance comme une conséquence inéluctable de facteurs externes, il n'y a de son point de vue aucune raison de modifier les schèmes cognitifs qui informent la relation entre objectifs et ressources: une récidive apparaît dans ces cas plus que vraisemblable. Il en est autrement lorsque l'individu prend conscience de sa faute et des conséquences de son acte ou lorsqu'il réalise que l'usage de ressources illégales ne résout pas ses problèmes. De telles prises de conscience, en générant une motivation au changement, aplanissent sans doute le chemin vers la réinsertion.

De tels processus peuvent être favorisés ou affaiblis par la perception subjective de sa propre culpabilité (Schuld). L'importance de ce facteur dans l'explication de la récidive dépend toutefois du contexte normatif dans lequel il se situe et du degré d'internalisation de la norme. Si le sentiment de culpabilité n'est que le simple reflet de la cognition qu'une norme sociale a été effectivement enfreinte, il n'y a en principe aucune raison pour que le détenu modifie en quoi que ce soit son comportement. Si par contre la culpabilité est vécue comme une dissonance entre comportement et système normatif individuel, ceci constitue un incitatif au changement et, par conséquent, un facteur favorisant la réinsertion.

La façon dont se déroule le procès, ainsi que la réaction à la condamnation, jouent un rôle important dans la concrétisation des prédispositions dont il était question aux paragraphes précédents. L'acceptation de la peine prononcée par le tribunal laisse la porte ouverte à diverses évolutions. Elle peut d'une part renforcer le besoin de changement, lorsqu'elle vient confirmer la perception subjective de culpabilité émanant de l'individu ou lorsque son poids annule en quelque sorte les effets positifs de l'infraction. La peine contribue d'autre part au *status quo*, lorsqu'elle perçue comme une réaction quasi automatique de la société vis-à-vis de l'infraction commise ou alors lorsqu'elle vient confirmer le rôle de victime assumé par le délinquant lui-même. Le refus de la peine prononcée favorise la récidive, si elle émane d'un refus de responsabilité et/ou de culpabilité.

Le procès, quant à lui, peut contrecarrer des prédispositions positives, s'il est perçu subjectivement comme une "cérémonie de dégradation" sur laquelle l'individu concerné n'a aucune emprise, ou alors comme une anticipation de la punition. Il en est tout autrement si la procédure amenant à la condamnation du délinquant réussit à éviter que l'étiquette de "criminel" soit étendue de l'acte à la personne.

Chap. 3 L'exécution de la peine

A quelques rares exceptions près, les détenus que nous avons interviewés, n'ont éprouvé de difficulté majeure à s'adapter à la privation de liberté. Indépendamment des

conditions objectives ayant caractérisé leur détention, ils ont réussi à donner un sens spécifique à l'emprisonnement - sens qui ne coïncide pas forcément avec les intentions du législateur.

Le sens attribué à la prison, et par conséquent leur réaction, est construit par les détenus sur la base d'une double comparaison: d'une part, entre la vie avant et après l'emprisonnement, d'autre part entre les conditions de détention et les conditions de vie en liberté. En situant les détenus interviewés dans l'espace délimité par ces deux axes, il nous est possible de distinguer différents types de significations:

	AVANT > APRÈS	AVANT = APRÈS	AVANT < APRÈS
DEDANS > DEHORS	succédané d'une mort souhaitée	lieu de détente, alternance, refuge	lieu où soigner ses blessures, où on reçoit de l'aide
DEDANS = DEHORS	temps de déchéance	temps vide, inutile, perdu	temps d'apprentissage
DEDANS < DEHORS	lieu de souffrance, enfer	salle d'attente, prix à payer	lieu de renaissance, rite de passage

Certains détenus viennent à considérer la prison comme un havre de paix, comme un refuge les mettant à l'abri des problèmes qui caractérisent la vie en liberté, voire un lieu de détente, leur permettant d'accumuler l'énergie nécessaire pour se replonger dans le stress de la vie quotidienne. Pour d'autres, la prison reproduit les contraintes d'une vie socialement intégrée, auxquelles ils essayent d'échapper. Elle ne constitue qu'une salle d'attente, avant le retour à un mode de vie marginal. Certains détenus, qui ont déjà tiré la leçon des fautes commises, voient dans l'emprisonnement un temps perdu, dénué de sens, qui ne fait que procrastiner leur retour dans la société. D'autres perçoivent la privation de la liberté comme un véritable enfer, comme un lieu qui accentue des souffrances vécues auparavant de façon irréversible. Pour certains toxicomanes profonds, la prison est vécue comme un succédané de la mort, qu'ils considèrent comme la seule issue à leur déchéance. La prison assume une fonction positive chez les détenus, pour qui elle répond à un besoin. Ceux-ci voient dans les déprivations (douloureuses) de la prison une condition nécessaire pour la renaissance à une nouvelle vie, un rite de passage qui symbolise un changement d'identité.

On pourrait penser dans un premier temps que les réactions à la prison décrites ci-dessus déterminent, avec des valences différentes, le comportement des détenus après leur libération: soit dans le sens de la récidive, soit dans celui de la réinsertion sociale. Il apparaît toutefois, en analysant les propos tenus par les détenus, que la façon de laquelle ceux-ci perçoivent la prison doivent être considérés comme le résultat de choix précédant leur entrée en exécution de peine.

Tout porte à croire que les dés sont jetés avant même que la personne condamnée franchît les portes du pénitencier. Le séjour en prison - rappelons-le, de courte durée dans la plupart des cas - va être vécu en fonction de la présence ou l'absence d'une

ouverture vers le changement. En effet, les propos des détenus à ce sujet mettent en lumière toute une palette de stratégies leur permettant de neutraliser un éventuel impact de la prison sur leur système cognitif et sur la continuité de leur biographie. L'exécution de la peine semble rester sans effet sur le comportement du détenu après sa libération: l'emprisonnement apparaît, dans la perspective des personnes concernées, ni utile ni préjudiciable. Les condamnés qui purgent leur peine viennent chercher ce dont ils ont besoin: calme, solitude, repos, distance des problèmes de la vie quotidienne d'une part, punition, remise en question, enfermement dans le rôle de victime d'autre part. Certains d'entre eux quittent d'ailleurs l'établissement pénitentiaire avec les mains vides, l'emprisonnement ne représentant pour eux qu'une attente, plus ou moins longue, plus ou moins sensée, du retour à la vie en liberté.

L'exécution de la peine peut tout au plus renforcer des processus préexistants, soient-ils favorables ou préjudiciables à une réinsertion sociale réussie. L'emprisonnement est à même de contribuer à l'amendement des détenus, lorsque ceux-ci voient dans l'établissement pénitentiaire le lieu symbolique de leur naissance à une nouvelle vie. Nous ne pouvons d'autre part exclure la possibilité que certains aspects de la détention, associés à des difficultés individuelles d'adaptation au milieu carcéral, puissent exercer, dans certains cas, un effet dissuasif. Il faut enfin souligner que l'exécution de la peine favorise la réinsertion lorsqu'elle réussit à satisfaire (intentionnellement ou non) des attentes spécifiques formulées par les détenus.

Des prédispositions favorables à la récidive sont renforcées chez les détenus percevant la privation de liberté comme un environnement qui les protège temporairement des problèmes de la vie quotidienne. Il en est de même pour les détenus qui viennent chercher dans les déprivations de la vie carcérale une confirmation de leur rôle de victime. Un renforcement de tendances à la récidive intervient enfin chez les détenus qui considèrent (à tort) une adaptation aisée à la privation de liberté comme garantie d'une réinsertion sociale réussie.

Chap. 4 Carrières: une typologie

Les considérations développées dans le chapitre précédant nous ont appris que la récidive et la réinsertion sociale ne se présentent pas comme des processus linéaires, générés par un seul et unique facteur. Nous sommes en fait confrontés à une multiplicité d'interactions à la fois synchroniques et diachroniques qui soit agissent cumulativement soit s'annulent l'une l'autre tout au long des différentes phases qui caractérisent la biographie de l'individu. Dans la tentative de réduire, tant que faire se peut, la complexité inhérente à ces processus, nous avons construit, sur la base de l'analyse des propos tenus par les détenus, une typologie comprenant les différents aspects de la carrière des détenus.

De façon générale, le comportement de tout individu peut être interprété comme le produit des objectifs poursuivis (à court et/ou à long terme) et des ressources (matérielles, morales, sociales) dont il dispose. Ce système, généré par l'interaction de

l'individu avec le milieu familial, les peer-groups ou tout autre contexte social dans lequel il agit, peut être plus ou moins rigide, plus ou moins ouvert au changement. Lorsque il y a décalage entre objectifs et ressources, l'individu est confronté à un problème. Dans cet ordre d'idées, résoudre un problème signifie réduire le niveau d'aspiration (les objectifs poursuivis) et/ou implémenter les ressources disponibles, notamment par le recours à des moyens considérés comme illégaux.

La compréhension de phénomènes tels que la récidive et la réinsertion sociale passe donc par la réponse à la question suivante: qu'est-ce qui détermine la persistance (ou la mise en question) de stratégies illégales pour la solution de problèmes malgré (ou grâce à) la punition qui s'en suit? Une première réponse à cette question nous est fournie par les différents cheminements parcourus par les détenus avec lesquels nous avons parlé.

Les voies de la réinsertion sociale

Dans un premier groupe de détenus, ce cheminement passe par les sentiments de culpabilité qu'engendre l'acte délictueux et ses conséquences. Ces sentiments amènent le condamné à admettre sa responsabilité, à accepter la peine infligée et à concevoir les déprivations inhérentes à l'exécution de celle-ci comme une condition nécessaire de sa "rédemption".

Pour d'autres (deuxième groupe), le processus amenant à la réinsertion commence avec la prise de conscience du fait que le délit commis ne représente pas une solution adéquate à des problèmes. Dans ce cas, la peine est acceptée non comme sanction d'un manquement moral, mais comme conséquence légitime d'un raisonnement fallacieux. La signification de l'emprisonnement dépend ici des ressources dont disposent les personnes concernées. Pour les uns, la prison représente un espace et un temps propices à une révision des buts poursuivis et/ou à une implémentation des ressources légales. Les autres utiliseront les moyens dont ils disposent pour donner un sens positif à leur séjour en prison.

Dans un troisième groupe, le cheminement vers la réinsertion n'est déclenché ni par le délit ni par des sentiments de culpabilité, mais par un calcul rationnel, mettant en balance les avantages obtenus grâce à l'infraction commise et les inconvénients de la peine. Si le bilan s'avère négatif, il y aura restructuration du système objectifs-ressources, et notamment une révalorisation des ressources légales. Ceci dans la mesure où le décalage entre coûts (peine) et bénéfices (délit) est considéré par l'individu concerné comme une faute d'appréciation de sa part et non comme une injustice. Aux yeux de ces détenus l'emprisonnement apparaît comme dénué de sens, dans la mesure où le changement précède l'entrée en exécution de peine.

D'autres détenus (quatrième groupe) considèrent le délit commis comme une réaction somme toute adéquate à des problèmes spécifiques. Ils assument la responsabilité de leurs actes, mais ne se sentent coupables que vis-à-vis de la loi, en insistant sur la distinction entre "illégal" et "immoral". Le cheminement vers la réinsertion sociale se

base sur la construction d'une continuité dans l'intégration sociale que ni le délit commis, ni la peine prononcée, considérée comme une atteinte à l'intégrité morale de la personne, n'ont su briser. Dans un tel contexte, l'emprisonnement est perçu comme un "vide" social, retardant inutilement le retour à la vie quotidienne.

Dans un cinquième groupe, la réinsertion intervient sous l'impulsion d'évènements, qui d'une part ôtent à la délinquance sa raison d'être, d'autre part déclenchent auprès de la personne concernée un processus de changement. Il s'agit la plupart du temps de relations avec des personnes qui ne font pas partie du monde du détenu et par lesquelles celui-ci gagne accès à une nouvelle façon de voir les choses et de structurer sa vie. Quelle que soit la réaction du détenu au délit, à la peine ou à son exécution, ces évènements opèrent une rupture au niveau cognitif et émotionnel. Il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle naissance, qui peut, dans certain cas, trouver un support dans l'emprisonnement, qui devient alors élément indispensable d'un rite de passage.

Chez certains détenus (sixième groupe), l'exécution de la peine remplit bel et bien le mandat que le législateur lui a octroyé. L'emprisonnement apparaît dans ces cas (très peu nombreux, il est vrai) comme condition nécessaire (mais non suffisante) de la réinsertion. Certes, le processus de changement est amorcé par l'intéressé avant son entrée en prison. Mais ce n'est que grâce à des aspects spécifiques de la vie carcérale (comme par exemple la relation d'amitié avec un co-détenu ou un membre du personnel) que ces changements se concrétisent. A souligner ici que les aspects en question ne sont pas forcément issus d'une intention spécifique de la part des responsables de l'exécution des peines. Ils sont souvent le résultat d'une recherche active de la part de la personne intéressée, qui "construit" l'environnement carcéral en fonction de son besoin diffus de changement.

Le septième groupe, le plus difficile à cerner et le plus hétérogène, est constitué par les détenus qui disposent d'une palette très large de ressources (légales et illégales) pour atteindre leurs objectifs. Leur réinsertion se base sur une décision, dont les tenants et aboutissants échappent à l'observation du chercheur. En effet le processus de changement ne semble être motivé ni par la réaction (morale ou rationnelle) au délit commis, ni par un sentiment de culpabilité (absent, la plupart du temps), ni par les effets dissuasifs de la peine ou de l'emprisonnement. Tout au plus peut-on décerner chez les détenus appartenant à ce groupe une valorisation de l'alternance, l'attrait vers le monde de l'illégal étant généré par les inconvénients d'une vie dans la légalité et viceversa. Ce qui signifie entre autre que la réinsertion sociale de ces détenus est loin d'être stable.

Les voies de la récidive

Le processus amenant à la récidive est généré, dans un premier groupe de détenus (il s'agit plus particulièrement de toxicomanes profonds), par la dynamique endogène (Eigendynamik) inhérente à la nature de l'acte délictueux. D'une part la consommation de drogues intensifie les problèmes existentiels, auxquels elle est censée pallier, d'autre part elle restreint ou même elle bloque complètement l'accès à des ressources

alternatives. La prise de conscience de ce cercle vicieux et de l'incapacité de le briser neutralise à la fois une distanciation vis-à-vis des infractions commises et la genèse de sentiments de culpabilité. Ni la peine ni l'emprisonnement sont à même de déclencher des processus de changement. La première, parce qu'elle est perçue comme une conséquence inéluctable de la toxicomanie, le deuxième parce que le milieu carcéral offre aux toxicomane une protection vis-à-vis de l'extérieur (attentes des parents, stress d'une vie marginale) et un accès relativement aisé à la drogue.

Dans un deuxième groupe de délinquants (jeunes pour la plupart d'entre eux), la continuité entre l'avant et l'après est relayée par l'appartenance à une culture hédonistique privilégiant un style de vie axé sur la jouissance à court terme. Dans un tel contexte le délit commis, à la fois bagatellisé et considéré comme élément d'un mode de vie alternatif, ne donne lieu à aucun sentiment de culpabilité. La peine qui leur est infligée, quelles que soient ses modalités, ne les atteint pas, l'emprisonnement est perçu comme salle d'attente ou alors comme occasion de relaxer ou d'accumuler l'énergie nécessaire pour retourner, après la libération, à un mode de vie marginal.

Pour un troisième groupe de détenus, le processus de récidive apparaît comme manifestation de leur incapacité à adapter les objectifs qu'ils poursuivent aux ressources (limitées) dont ils disposent. Ce décalage génère des problèmes (existentiels, économiques, relationnels) et des situations, dans lesquelles le recours à des moyens illégaux leur apparaît comme la seule issue. Ce qui, loin de constituer une solution, aggrave et/ou multiplie les problèmes. Un tel cercle vicieux est entretenu d'une part par le rejet de la responsabilité sur le monde extérieur et par l'absence de sentiments de culpabilité, d'autre part par l'idée que la peine et l'emprisonnement sont l'expression d'un destin, dont l'individu n'est pas maître. Si l'exécution de la peine n'exerce aucun effet sur les détenus appartenant à ce groupe, c'est parce que ceux-ci considèrent la prison comme un refuge, comme un lieu privilégié les mettant à l'abri de problèmes, qu'ils sont incapables d'assumer.

Le processus amenant à la récidive se développe de manière analogue dans un quatrième groupe de détenus. Chez ceux-ci toutefois, le cercle vicieux entretenant la continuité découle non de ressources limitées, mais de la rigidité dans la poursuite d'objectifs donnés. Lorsque des attentes sont déçues, que ce soit dans le cadre d'une relation affective ou d'une activité professionnelle, le monde s'écroule, la personne concernée étant incapable de définir des objectifs alternatifs. Ce vide existentiel est comblé temporairement par la fuite dans l'alcool ou autres drogues, voire par le glissement progressif vers un mode de vie marginal. Une telle attitude ne laisse que peu de place à des sentiments de culpabilité, dans la mesure où celle-ci est transférée presque automatiquement sur le sujet de la déception. D'autre part la perte de l'objectif poursuivi constitue en soi une punition, ce qui vide de tout sens la peine infligée par le tribunal. Pour ces détenus, la vie en prison est tout aussi pénible que la vie en liberté, vu l'impossibilité de déposer au vestiaire une détresse qui les rend impénétrables à tout changement.

Pour un cinquième groupe de détenus, la persistance dans le recours à des moyens illégaux trouve son origine dans leur rapport défailant à la réalité. Les représentations subjectives de la réalité deviennent aux yeux de ces détenus la réalité tout court. Confrontés à des échecs, ils sont incapables d'en tirer la leçon et de réviser en quoi que ce soit leur vision des choses. Au lieu de chercher des solutions plus réalistes, ils préfèrent manipuler cognitivement les événements et escamoter les échecs. Dans la perspective de ces détenus, il n'y a pas à proprement dire d'infraction, parce que leur comportement n'était pas envisagé comme infraction. Il n'y a pas non plus de faute, dans la mesure où l'échec a été causé par la malveillance de l'environnement. Autant dire l'inutilité de chercher, dans les propos de ces personnes, une quelconque trace de sentiments de culpabilité ou de remise en question personnelle. Au rejet de la peine comme étant illégitime et injuste s'ajoute la neutralisation de l'emprisonnement par une adaptation sans faille au milieu carcéral, dont la réalité se laisse plus facilement manipuler que la vie en liberté.

Parfois la récidive résulte du rôle, dans lequel s'enferment les détenus (sixième groupe). Ils ne sont pas coupables, ils sont victimes: de leur entourage immédiat, de la société, des circonstances. S'ils reconnaissent d'une part avoir contrevenu à des normes pénales, ils nient d'autre part avec véhémence l'intentionnalité de leurs actes. Ils se voient non comme acteurs mais comme la cible de "manigances", de "complots", visant à les discréditer. Dans un tel contexte, la peine qui leur est infligée, et encore plus le tribunal qui l'a prononcée, sont ressentis comme des atteintes injustifiables à l'intégrité morale de la personne et donc rejetés sans appel. Ceci ne laisse que peu de place à une remise en question personnelle, ceci d'autant plus que l'exécution de la peine est vécue comme une confirmation du rôle de victime, que le détenu s'est lui-même octroyé.

Dans un sixième groupe enfin, le processus de récidive apparaît comme le résultat d'un calcul rationnel. Après déduction des coûts encourus (condamnation, emprisonnement), la comptabilité du revenu (matériel et/ou symbolique) des actes criminels commis laisse apparaître un bénéfice substantiel. Que ce soit le plaisir procuré par l'infraction à la norme ou le butin obtenu, l'un et l'autre pèsent plus lourd que la punition encourue. Aucune raison donc de changer quoi que ce soit à une vision du monde, faite d'imbéciles qui se laissent plumer et de malins qui en profitent. Ces détenus assument pleinement la responsabilité de leurs actions, voire leur identité de "criminels". Ils encaissent la peine sans sourciller et disposent d'assez de ressources pour transformer le séjour en prison en une expérience somme toute agréable. Ce qui vient confirmer rétrospectivement les résultats de leur calcul.

Typologie

La complexité qui caractérise chacune des carrières présentées ici peut être restreinte, dans la mesure où certaines dimensions sont étroitement associées. Nous obtenons ainsi trois types idéaux de processus de récidive et trois types de processus de réinsertion:

Récidive proactive: recherche active de solution de problèmes par des moyens illégaux. Calcul économique.

Récidive réactive: le recours à des moyens illégaux se fait sous la pression de situations récurrentes, construites par l'individu. Rigidité des objectifs, moyens retreints. Imperméabilité à l'échec.

Récidive culturelle: objectifs irréalistes, à court terme, dictés par l'appartenance à une culture marginale. Refus d'entrer dans le monde adulte.

Réinsertion rationnelle: les mêmes objectifs sont poursuivis avec des moyens légaux, étant donné que les coûts des moyens illégaux sont considérés comme trop élevés.

Réinsertion morale: le changement, induit par le sentiment de culpabilité, concerne principalement les objectifs poursuivis, ainsi que le mode de vie.

Réinsertion existentielle: un événement ou une relation donnent un sens nouveau à la vie, ce qui amène à une restructuration soit des objectifs poursuivis soit des moyens utilisés.

Chap. 5 De la libération à la récidive

Ce chapitre est consacré à l'analyse de l'espace de vie situé en aval de l'emprisonnement: il couvre la période allant de la libération d'une première peine privative de liberté au retour en prison. Sont présentées ici les carrières des détenus avec lesquels nous nous sommes entretenus avant leur sortie de prison et après la récidive, ce qui nous permet de comparer plus en détail la situation avant l'incarcération et après la sortie de prison.

L'élément dominant qui ressort de l'analyse est la continuité entre l'avant et l'après: dans le style de vie, les objectifs poursuivis, les problèmes rencontrés, les stratégies mises en oeuvre pour les résoudre, les infractions commises. Une continuité que l'exécution d'une peine privative de la liberté ne réussit apparemment pas à infléchir, ni négativement (pas d'effet désocialisant) ni positivement (pas d'effet resocialisant). Pour la plupart des personnes interrogées, la vie après la sortie de prison n'est ni pire ni meilleure qu'avant. Leur comportement une fois la liberté retrouvée témoigne de leur fidélité à des schémas de pensée, à des attitudes, à des représentations qui nourrissent le cercle vicieux de la récidive. Incapables de tirer les leçons de leur expériences passées, ils reproduisent les situations et les problèmes qui aboutissent tôt ou tard à de nouvelles infractions contre la loi: ils se fixent des buts inatteignables, refusent d'implémenter leurs ressources, projettent les échecs sur leur environnement, laissent passer les chances qui se présentent. Cela s'applique tout aussi bien aux personnes évoluant dans un milieu socialement intégré qu'à celles vivant en marge des conventions sociales.

Des différences n'apparaissent que si l'on regarde de plus près le contexte dans lequel s'exprime la continuité. Il est ainsi possible de distinguer cinq types de carrières.

Un premier groupe de sortants réussit à maintenir, malgré la peine subie, une situation d'intégration sociale. Une fois sortis de prison, ils retrouvent à quelques détails près le même contexte de vie (famille, travail, relations) qu'auparavant. Un retour sans problèmes à la vie en liberté ne signifie toutefois pas une vie sans problèmes, ceci d'autant plus que les détenus dont il est question ici n'envisagent aucun changement dans la façon de les affronter. La continuité qui amènera à la récidive s'exprime donc par la présence de difficultés connues (conflits familiaux, alcoolisme, etc.) et par la fidélité à des ressources inadéquates (refoulement, bagatellisation, surestimation des ressources, etc.).

Dans un deuxième groupe, la continuité qui engendre la récidive apparaît comme l'expression d'un refus persistant des contraintes liées à une vie socialement intégrée. La délinquance, tout aussi bien que le séjour en prison, font partie intégrante d'un style de vie marginal, axé sur la satisfaction de besoins à court terme, auquel l'intéressé n'est pas prêt à renoncer. A peine sortis de prison, ces jeunes détenus renouent presque immédiatement avec le "milieu". Incapables d'assumer les responsabilités d'une vie d'adulte, ils continuent à vivre d'expédients, à s'amuser, à financer leurs escapades par des petits délits, tout en rêvant de fuites dans des mondes imaginaires, où "réalité" n'est pas synonyme de "travail".

Certains détenus (troisième groupe), ayant vécu auparavant en marge de la légalité, sortent de prison avec des projets de changement: ils aspirent à une vie normale, socialement intégrée, responsable, ils veulent travailler, fonder une famille, prendre pied dans la société. Ces projets trouvent un appui dans une situation à la sortie qui leur est favorable: tous les éléments sont réunis pour que leurs efforts de réinsertion soient couronnés de succès. Il s'agit toutefois d'un équilibre précaire, qui s'effondre à la première occasion. Car la volonté de changement n'est pas soutenue par une mobilisation de nouvelles ressources, de stratégie adéquates pour la solution de problèmes. Ces détenus sont en quelque sorte victimes d'une surévaluation de leurs ressources, entretenue en partie par une adaptation réussie à la vie en milieu carcéral.

Dans un quatrième groupe, la continuité amenant à la récidive est le fruit d'une profonde dépendance aux drogues et des cercles vicieux que celle-ci engendre. Si la prison constitue un refuge temporaire à la situation désespérée dans laquelle ces détenus (la plupart du temps des femmes) se trouvaient auparavant, voire un succédané de la mort (souhaitée), la sortie de prison équivaut à un retour en enfer. Confrontées aux attentes de leur entourage et à leur incapacité de les satisfaire, la drogue apparaît comme le seul moyen de soulager les souffrances engendrées par ce conflit. Avec, comme corollaire, la rechute dans la prostitution et/ou la délinquance. La conscience de l'échec alimente d'autre part la souffrance et, par conséquent, la dépendance de la drogue.

Certains détenus (cinquième groupe) ont réussi, malgré la récidive, à apporter des changements à leurs schèmes de comportement et prendre pied dans la société: en partie grâce à leurs propres efforts, en partie grâce à des événements fortuits qui leur ont ouvert des perspectives de vie inespérées. A la sortie de prison, ils ont su saisir les chances qui s'offraient. Le fait qu'ils aient de nouveau commis des infractions à la loi pénale ne remet pas en cause leur réinsertion sociale, car les délits commis sont la plupart du temps des bagatelles, sans aucun rapport avec ceux qui avaient entraîné leur première condamnation. Nous constatons donc ici une solution positive de la continuité, ancrée essentiellement sur la capacité des personnes concernées de se remettre en question et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives, dès que celles-ci se présentent.

Chap. 6 Société, exécution de la peine, individu

Quels sont les enseignements à tirer de l'analyse des propos tenus par les détenus? Nous aident-ils à mieux comprendre les processus qui amènent soit vers la récidive soit vers la réinsertion sociale? Je pense que oui.

Le discours des détenus nous permet tout d'abord de remettre en question des thèses sur le rôle joué respectivement par la société, l'exécution de la peine et l'individu dans le comportement des détenus libérés.

La société

Selon une idée très répandue, la réaction sociale pousserait l'individu à la récidive par le biais de mécanismes de stigmatisation et d'exclusion. Les problèmes rencontrés par le détenu à sa sortie de prison auraient une matrice sociale, dans la mesure où l'étiquette du "taulard" interdirait à celui-ci l'accès aux moyens légitimes indispensables à un mode de vie socialement intégré. Cette thèse ne trouve aucune confirmation dans le matériel que nous avons recueilli. S'il est indéniable que les détenus sortant de prison sont confrontés à des problèmes, ceux-ci sont soit un héritage de la vie précédant l'entrée en exécution de peine, soit le résultat d'une persistance de compétences sociales inadéquates ou insuffisantes. Loin d'être porteurs d'un stigmate générant dans la société une réaction d'exclusion, les détenus semblent avoir trouvé à leur sortie de prison un entourage généralement prêt à l'aide et à la compréhension lorsque les délits en jeu touchent à la légalité et non à la morale. Sans vouloir exclure la présence ici et là de phénomènes de rejet, les propos développés par les détenus portent à croire que la stigmatisation, là où elle apparaît, constitue non un automatisme, mais un objet en quelque sorte négociable: elle peut être désamorcée dans l'interaction entre l'individu et son entourage par différentes stratégies.

La justice pénale

S'il serait donc faux de considérer la récidive comme une conséquence inévitable de la réaction sociale, force est de constater que certains aspects de celle-ci peuvent créer des

obstacles à la réinsertion sociale des détenus, voire contrecarrer les efforts résocialisants de la privation de liberté. En voici les plus importants:

- 1) Le décalage entre norme pénale et représentations morales de la population offre aux délinquants une niche pour neutraliser des sentiments de culpabilité, et par conséquent pour escamoter la nécessité d'un changement;
- 2) Un même effet est produit, au niveau de la procédure pénale, par la généralisation de la déviance de l'acte à la personne, suggérant qu'une "mauvaise" action présuppose une personne "mauvaise". Les condamnés ressentent cette transposition comme la punition, ce qui a comme effet de vider de sens l'exécution de la peine qui s'en suit;
- 3) La détention préventive, dont les conditions de vie sont plus restrictives qu'au pénitencier, laisse apparaître ce dernier comme une "cour de récréation" ou comme un "camp de vacances". Elle nourrit ainsi les stratégies utilisées par les détenus pour neutraliser les effets de l'exécution de la peine;
- 4) Tout aussi contreproductif apparaît le décalage temporel (il s'agit parfois de plusieurs années) entre l'acte criminel, la condamnation et l'entrée au pénitencier, dans la mesure où se crée ainsi une dissociation de sens entre le délit commis et la peine qui le sanctionne;
- 5) Il arrive que des détenus soient mis en liberté, même si des procédures pénales sont en cours. Si d'un point de vue strictement juridique il n'y a rien à dire la-dessus, il est tout aussi clair que de telles pratiques créent des espaces de vie favorables à une récidive. Dans le même ordre d'idées, il s'avère que un nombre important de soi-disant récidivistes retournent en prison pour des infractions qu'ils ont commises avant l'exécution de la peine. Une telle pratique peut d'une part réduire à néant les efforts consentis par le détenu pour prendre pied dans la société, d'autre part entretenir le sentiment que la justice peut frapper à n'importe quel moment, indépendamment du comportement de la personne concernée après sa sortie de prison.

L'exécution de la peine

Les taux de récidive phantaisistes colportés depuis la fin des années soixante ont alimenté la thèse, selon laquelle le pénitencier reproduirait sa propre clientèle en créant les conditions pour un retour en prison des ex-détenus. Cette thèse repose sur une combinaison plus ou moins savante des idées que voici:

- 1) Le pénitencier assume la fonction d'une véritable "école du crime", en permettant le transfert de compétences entre les criminels endurcis et les nouveaux venus;
- 2) Par le biais de la "inmate subculture", l'emprisonnement cimente l'identité criminelle des délinquants;

- 3) La prison, considérée comme une institution totale, soumet le détenu à une dégradation progressive, jusqu'à ce que celui-ci perde son identité;
- 4) L'adaptation à la prison crée un effet de prisonisation et pose ainsi des obstacles à la réinsertion du détenu dans la société;
- 5) En contribuant à briser les liens que le détenu entretient avec son entourage social, le pénitencier "désocialise" au lieu de resocialiser.
- 6) Les déprivations vécues par le détenu pendant son séjour en prison laissent chez celui-ci des traces irréversibles.

Une lecture attentive des propos formulés par les détenus nous apprend que ces thèses, dans leur généralité, sont dénuées de fondement. Il n'y a pas nécessairement de transfert de compétences criminelles, dans la mesure où le détenu peut librement gérer ses relations à l'intérieur du pénitencier. Il n'y a pas non plus de renforcement de l'identité criminelle, pour la simple raison que la formation d'une sous-culture des détenus est contrecarrée par la courte durée de la peine. Il en est de même pour les effets potentiels de prisonisation. D'autre part le pénitencier, loin d'être une institution totale, présente assez d'espaces de liberté, pour que l'individu puisse préserver son identité. S'il est vrai que le séjour en prison réduit l'intensité des interactions avec l'extérieur, ceci n'amène pas forcément à des ruptures désocialisantes. Il semblerait plutôt, si on en croit aux déclarations des détenus, que l'épreuve de l'emprisonnement renforce les liens affectifs pré-existants. Sans complètement exclure que la prison (comme toute autre expérience de vie) puisse laisser des séquelles plus ou moins persistantes chez certains individus, la plupart des détenus n'ont aucune difficulté à s'adapter aux déprivations de l'emprisonnement et à renouer avec le mode de vie, marginal ou intégré, qu'ils menaient auparavant.

Si l'exécution de la peine ne semble pas porter préjudice, elle ne déploie pas nécessairement des effets bénéfiques au sens de la réinsertion sociale. L'image de la prison véhiculée par le discours des personnes interrogées est celle d'une institution, dans laquelle les détenus viennent chercher ce dont ils ont besoin: la confirmation d'un processus de changement déjà entamé ou les conditions nécessaires pour préserver le status quo. Les effets potentiels de la peine privative de liberté, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, passent donc par la médiation de la personne concernée.

L'individu

Nous avons constaté que ni la réaction sociale ni la prison exercent un effet unilatéral et nécessaire sur le comportement du détenu après sa libération. En effet le détenu, loin d'être un "zombie" à la merci de toutes sortes d'influences, réagit à son environnement, le façonne, le manipule, l'utilise. Il met en place des stratégies d'adaptation (pas forcément adéquates, il est vrai), il restructure son système cognitif pour en préserver la cohérence, il neutralise des influences qu'il considère comme néfastes. Ce qui l'amène,

dans des circonstances particulières à s'adapter (pour ne pas changer) ou à s'ouvrir au changement (pour se retrouver). Ceci revient à dire que la compréhension de processus tels que la récidive ou la réinsertion sociale passe par une revalorisation du rôle joué par l'individu en tant que sujet agissant, sans tomber pour autant dans le piège de la pathologisation (morale ou psychiatrique).

En simplifiant à l'extrême, la récidive apparaît d'une part comme l'expression

- de la persistance de décalages entre objectifs et ressources;
- de l'incapacité de l'individu de prendre conscience de ce décalage et/ou de procéder aux réajustements qui s'imposent;
- de l'évaluation subjective des bénéfices procurés par le recours à des moyens illégaux, considérés comme plus élevés que les coûts encourus;
- du refus de se soumettre aux contraintes inhérentes à la vie en société.

La réinsertion sociale (dans le sens de "Legalbewährung") résulte par contre

- de la capacité de l'individu à assumer la responsabilité de sa délinquance, à se percevoir comme sujet de son action;
- de l'intériorisation des normes pénales (moralische Betroffenheit);
- de la faculté de l'individu à tirer parti des expériences passées et à rétablir son identité sur un nouvel équilibre, soit en modifiant les objectifs poursuivis (et le mode de vie), soit en mobilisant de nouvelles ressources, soit enfin en redéfinissant la valeur attribuée aux ressources disponibles.

Dans l'interaction qui s'établit entre l'individu et l'environnement carcéral, ce dernier peut s'avérer, selon les circonstances, inutile, inefficace, effectif, voire contreproductif.

- La peine privative de la liberté s'avère inutile (überflüssig) lorsque l'intention résocialisatrice inhérente à cette institution est anticipée par des changements du système cognitif de l'individu. Il en est ainsi lorsque le délit suscite auprès du délinquant un sentiment de culpabilité personnelle, associé avec une prise de responsabilité.
- L'exécution de la peine apparaît inefficace, si le détenu parvient à la neutraliser par une dissociation du rapport entre le délit et la peine, par une manipulation de la signification de la peine ou des conditions de détention.
- Un impact positif apparaît, lorsque des aspects spécifiques de la privation de liberté sont utilisés par le détenu pour renforcer des processus de changement mis en place

avant l'entrée en prison, ou alors lorsque le poids de l'emprisonnement dépasse, dans la perception de la personne concernée, les bénéfices procurés par le délit.

- L'emprisonnement peut exercer un impact négatif sur le comportement du détenu après la libération, lorsque celui-ci considère son adaptation réussie au milieu carcéral comme garantie de réussite dans la vie en liberté.

Chap. 7 Que faire?

A la lumière des résultats de la recherche que nous avons menée, l'espace disponible pour une politique pénitentiaire poursuivant l'objectif de la réinsertion sociale apparaît comme étant extrêmement réduit. D'un côté tout effet bénéfique de la peine privative de liberté présuppose la contribution active du détenu, de l'autre toute mesure mise en oeuvre dans ce domaine par les responsables de l'exécution des peines se heurte aux stratégies de neutralisation mises en place par détenus. On ne peut pas imposer le bonheur à des individus qui n'en veulent pas.

Cet espace restreint peut toutefois s'élargir, si nous sommes prêts à considérer la punition non comme une action unilatérale, mais comme une interaction. Dans ce cas la politique pénitentiaire ne saurait se limiter à définir une fois pour toutes les modalités de la privation de la liberté. Elle devrait développer une palette de moyens communicatifs visant à désamorcer les stratégies de neutralisation mises en place par les détenus et à déclencher chez ceux-ci des processus de changement. Elle devrait en outre définir des objectifs spécifiques pour chacun des types de récidive esquissés plus haut.

Certes une telle réorientation de la politique pénale doit commencer tout au début de la chaîne d'interventions, dont le pénitencier ne représente que le dernier maillon. Il me semble évident, comme je l'ai déjà souligné avant, que la justice pénale brouille les cartes avant même que le détenu ait passé la porte du pénitencier. Je me limiterai toutefois à mettre en discussion ici quelques possibilités de réforme qui s'offrent dans le cadre de l'exécution des peines et dont l'objectif consisterait à restreindre la marge de manœuvre laissée aux réactions des détenus.

La vie quotidienne des établissements pénitentiaires suisses est caractérisée par un équilibre, qui tient compte à la fois des exigences de l'institution et de celle des détenus. Dans le cadre de ce compromis les détenus acceptent de respecter l'ordre institutionnel pour autant que le personnel les laisse en paix. Si par un tel "gentlemen agreement" il est possible d'éviter les confrontations violentes entre détenus et personnel, à l'ordre du jour dans d'autres pays, force est de constater que ceci facilite la mise en place de stratégies visant à bloquer l'impact potentiel de l'emprisonnement sur l'identité et les structures cognitives et/ou morales. En effet, s'adapter à la privation de la liberté ne signifie pas nécessairement accepter la signification que le législateur lui attribue.

Une telle "pax institutionalis" n'est certes pas la meilleure recette pour engendrer un besoin de changement, étant donné que la remise en question de schémas cognitifs

et/ou moraux apparaît chez l'individu à la suite de dissonances, de conflits, de perturbations. La perte de la liberté ainsi que les déprivations imposées par les conditions de détention ne suffisent pas à elles seules à à créer les conditions nécessaires au changement, si le détenu ne veut ou ne peut pas changer.

Ceci signifie que l'amélioration du potentiel résocialisateur de la prison doit passer par une redéfinition non des conditions de détention, mais des pratiques qui en déterminent (formellement ou informellement) la signification. Dans cet ordre d'idées, trois aspects de la vie carcérale me semblent être particulièrement importants: la relation entre le délit et la peine, la relation entre adaptation à la prison et adaptation à la vie en liberté, et la relation entre "dedans" et "dehors".

Le délit et la peine

A quelques exceptions près, les conditions de détention sont censées être les mêmes pour tout le monde, indépendamment du délit ayant amené à l'incarcération. Je fais abstraction ici des différences qui peuvent subsister entre un établissement et l'autre. Du point de vue de l'autorité pénitentiaire, ce qui compte est la personne du détenu, non le délit dont il est coupable. Admis qu'une telle attitude s'inscrit dans une conception humanitaire de l'exécution des peines, force est de constater que l'évacuation du délit, si justifiée soit-elle, risque d'affaiblir la relation morale entre délit et peine et, par conséquent de faciliter la mise en place, par les détenus, de stratégies de neutralisation.

Il me semble donc souhaitable que le délit retrouve sa place dans le contexte particulier de l'exécution de la peine. Le problème est de savoir si et comment est-il possible d'amener le détenu à mettre en question son comportement et de déjouer ses résistances. Répondre à cette question, extrêmement complexe, n'est certes pas aisé. Je me limiterai donc à mettre en évidence quelques aspects du discours des détenus qui parlent en faveur d'une telle stratégie.

Les détenus, quel que soit le délit qu'ils ont commis, ne sont pas nécessairement fermés au dialogue. Comme les entretiens que nous avons réalisés le montrent: il y a chez eux un besoin indéniable de communication, de partager avec d'autres leur propre version des choses. Pour que ce besoin se matérialise, il faut toutefois que leur interlocuteur les prenne au sérieux, respecte leur point de vue (sans forcément le partager), soit compétent (dans le sens d'avoir une expérience de vie) et autonome. Si ces conditions sont remplies, un rapport de confiance peut s'instaurer, le dialogue continuer. Une fois la confiance réciproque établie, la voie est ouverte à une confrontation, plus ou moins douloureuse, plus ou moins pénible, avec le délit.

Adaptation carcérale et vie en liberté

En général, l'adaptation des détenus aux règles de vie régissant l'institution carcérale est considérée par les responsables de l'exécution des peines comme un indice de réussite. Ainsi, c'est ce type d'adaptation qui est utilisé comme critère (parmi d'autres, il est vrai)

lorsqu'il s'agit d'accorder ou non la libération conditionnelle. Nous retrouvons ce raisonnement chez certains détenus qui interprètent leur facilité d'adaptation à la vie du pénitencier comme preuve d'un processus de changement qui, en réalité, n'a pas eu lieu.

Or, l'adaptation à la prison n'est la plupart du temps qu'une stratégie utilisée (consciemment ou inconsciemment) par les détenus soit pour obtenir des privilèges, soit pour neutraliser les effets potentiels de la peine. Il est donc impératif de prendre congé de pratiques pénitentiaires qui postulent une transition automatique entre l'adaptation à la prison et l'adaptation à la vie en liberté. Certes, de telles pratiques favorisent une vie institutionnelle sans accrocs et minimisent les conflits. Mais il faut être conscients du fait que le maintien de l'ordre institutionnel va au détriment de l'efficacité par rapport aux objectifs poursuivis.

Ce n'est pas la pratique du travail pendant le séjour en prison qui va changer quoi que ce soit à l'attitude du détenu face au travail comme moyen d'atteindre des objectifs en dehors de la prison. En effet le travail en établissement pénitentiaire assume une autre signification qu'à l'extérieur: en dedans il est une façon très efficace de tuer le temps, en dehors il est intégré dans un style de vie et dans un système de valeur, auxquels les détenus, pour diverses raisons, n'ont pas accès. En dedans le travail est imposé, en dehors il est une solutions parmi d'autres, et pas forcément la plus rentable. Ce qui importe, du point de vue de la réinsertion sociale, n'est donc pas la pratique du travail, mais le fait de générer une dissonance cognitive dans le système de valeurs de l'individu, qui ne peut être résolue que par le recours au travail comme valeur en soi et comme moyen adéquat dans la poursuite d'objectifs à long terme.

Dedans et dehors

Les aspects punitifs (et par conséquence dissuasifs) de la prison apparaissent comme le résultat d'une triple construction: l'idéalisation de la vie en liberté, la sous-évaluation des capacités d'adaptation du détenu et le refoulement des besoins individuels satisfaits par l'enfermement. Tout ceci contribue à créer une polarisation qui fait l'économie des relations complexes et contradictoires entre le dedans et le dehors.

S'il est indéniable que la prison présente des aspects pénibles, ceci ne signifie pas forcément que la vie en liberté en soit dépourvue. Sous certains aspects et abstraction faite des symboles de la contrainte (murs, serrures, etc), c'est plutôt les ressemblances entre les deux contextes de vie qui sautent aux yeux. Comme le disait un détenu: boulot, télé, dodo. Des problèmes (existentiels, matériels), il y en a aussi bien dedans que dehors. Des différences apparaissent, lorsque nous comparons la vie au pénitencier avec le mode de vie marginal de certains détenus avant leur entrée en prison. Mais c'est ces mêmes détenus qui perçoivent de telles différences comme une alternative bienvenue (parce que passagère) au stress et aux problèmes inhérents à leur vie en liberté. La prison apparaît ainsi à leurs yeux comme un refuge, l'emprisonnement comme un temps de répit: les repas sont garantis, le logement est fourni ainsi que toute sorte de loisirs, pas besoin de courir après la drogue, pas de commandements de payer.

Au fil des réformes, dont l'exécution des peines a été l'objet pendant ces dernières décennies, le décalage entre les conditions de vie à l'intérieur et à l'extérieur de la prison s'est progressivement estompé, sans disparaître complètement (je parle ici des conditions objectives, non des perceptions que peuvent en avoir les personnes concernées). Une telle politique de "normalisation" part de l'idée que la privation de la liberté est une punition suffisante, sans qu'il soit nécessaire de durcir inutilement les conditions de détention. Paradoxalement, cette idée, que je partage sans réserves, engendre des effets pervers, dans la mesure où la privation de la liberté signifie également privation des aspects contraignants inhérents à la vie sociale. On oublie ceci faisant que l'intégration sociale n'est pas seulement autonomie, mais aussi acceptation de l'autonomie des autres, et donc contrainte.

Or, si l'exécution de la peine reproduit certaines des contraintes qui caractérisent la vie en société (le travail, par exemple), elle en exclut d'autres (celle, par exemple, de subvenir à ses besoins de façon autonome; ou la confrontation quotidienne avec des conflits familiaux ou relationnels).

Il va de soi qu'une telle constellation n'est pas faite pour favoriser, voire pour déclencher des processus de changement. Au contraire: elle contribue à maintenir le status quo. Si la privation de la liberté veut être (aussi) une punition, elle ne peut pas se permettre d'escamoter la signification que le terme "liberté" assume concrètement dans la vie quotidienne (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison) aux yeux des personnes concernées. Si la privation de la liberté veut être efficace, elle ne peut pas permettre que la prison soit utilisée comme refuge.

* * * * *

Nous avons esquissé ici quelques dimensions délimitant la marge de manœuvre d'un système pénitentiaire qui s'est posé comme objectif la réinsertion sociale des détenus. Encore faut-il qu'il en ait les moyens. Est-il raisonnable de demander à la prison qu'elle accomplisse, dans un délai de temps relativement bref, ce que ni la famille, ni l'école ont réussi? Comment apprendre à quelqu'un d'assumer le contrôle de ses actions, de faire l'apprentissage des erreurs commises, de restructurer son système de valeur, de balancer ses objectifs aux moyens dont il dispose, de renoncer aux bénéfices du crime, d'assumer pleinement son statut d'adulte au sein de la société? Est-il possible de définir des mesures concrètes qui, en tenant compte des résultats issus de cette recherche, visent directement les déficits individuels qui contribuent à maintenir le détenu libéré dans une carrière de délinquance?

Je ne suis pas assez compétent en matière d'éducation des adultes (parce que c'est bien de cela qu'il s'agit) pour donner ici une réponse péremptoire. Des programmes ont été développés dans ce sens au Canada et aux Etats-Unis³, avec des résultats prometteurs,

³ Il s'agit de programmes qui visent tout particulièrement à incrémenter les compétences du détenu à solutionner les problèmes de la vie quotidienne, quelle que soit leur nature.

qui demandent toutefois confirmation. Ce qui m'importe de souligner, en conclusion de mon travail, c'est que de telles mesures ou programmes, indépendamment de leur contenu spécifique, n'auront une chance de réussir que si certaines conditions seront respectées:

- Dire que l'impact de la punition dépend de l'interaction entre l'individu et son environnement signifie que l'issue d'un tel processus sera toujours ouverte. Des récidivistes, il y en aura toujours. Des mesures éducatives, pour être efficaces, doivent viser des déficits spécifiques.
- Ceci présuppose que ces déficits soient connus. Il faut donc entrer en dialogue avec le détenu et accéder, par des moyens appropriés, aux significations qu'il attribue au délit, à la peine, à l'imprisonnement.
- Les mesures éducatives ne doivent être ni imposées, ni utilisées comme "récompense". Elles doivent faire partie de la palette de produits que la prison-supermarché offre à ses clients. On pourrait tout au plus envisager que la participation à de tels programmes soit l'objet d'une entrevue préalable avec les détenus présentant le déficit visé.
- La mesure elle-même, quelle qu'elle soit, doit être conçue en tant qu'interaction, non comme influence unilatérale. Il faut que le détenu puisse se percevoir comme le sujet du changement visé.
- Idéalement, il faudrait que le détenu soit à même de choisir la personne avec qui entrer en dialogue. Il suffirait toutefois de maximiser, pour autant que faire se peut, le nombre de personnes ayant la compétence de gérer de telles interactions.

